

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 19 février 2009

Présents : MM. Christian SORET, Bernard LEROY, Dominique NEVEU, Claude DASSE, Mmes Sylviane BERTIN, Catherine CARPENTIER, Mlle Fabienne DRUOT, MM. Thierry VANDEBROUCK, Christian FAUCHET, Gérard PAQUERAUD, Gilles THOMAS, Alain ROCHETTE

Pouvoir : Marie VONCKEN à Monsieur Dominique NEVEU

Absents: MM. Alain JANVIER, Jean-Jacques LETAILLEUR

Secrétaire de séance : Claude DASSE

La séance est ouverte à 20 h 30

Le conseil a pris position sur les sujets suivants :

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 9 DECEMBRE 2008

Après lecture par Monsieur le Maire, le procès-verbal, **est approuvé, à l'unanimité.**

2) PROJET TRAVAUX DE VOIRIE (TRASERR 2009)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les modalités d'attribution du TRASERR, à savoir le début des travaux au 2^{ème} trimestre 2009 avec une attribution de subvention de 41% du coût des travaux sur présentation :

- d'un ordre de service ou d'un bon de commande de commencement de travaux
- obligation d'apposer le panneau d'information du Conseil Général du Val d'Oise
- le solde sur présentation de 3 demandes d'acomptes maximum

Il propose de réaliser en une partie des travaux correspondant aux secteurs du village particulièrement dégradés :

- route de Berval → réfection voirie
- impasse du château → réfection de voirie
- diverses rues → réfection voirie + bordures
- réfection d'un parking, rue du Vexin
- le coût des travaux s'élève à **61.659,78 € TTC**, le montant de la subvention sera de 21.138 € HT

Les modalités d'attribution du Traserr sont votées **à l'unanimité.**

3) ECLAIRAGE PUBLIC (rue du Vexin)

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal que, sur notre demande et celle des riverains, la SICAE a réalisé des travaux d'améliorations d'éclairage public : rue du Vexin avec la pose de 4 lanternes pour un montant de TTC : **1.434,91 €**

Le Conseil municipal, **à l'unanimité, charge** Monsieur le Maire de transmettre le dossier au Syndicat Mixte départemental d'Electricité, du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise pour l'obtention d'une subvention.

4) ECOLE PRIMAIRE REFECTION CLASSES + LOCAUX (Rez-de-chaussée)

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'une partie des travaux de réfection des locaux à l'étage de l'école primaire a été réalisée en 2007.

Souhaitant refaire le rez-de-chaussée de l'école primaire (classes + locaux), Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que ces travaux doivent être faits pendant les vacances scolaires et précise qu'il a déjà sollicité des entreprises afin d'établir des devis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité**, de signer les documents relatifs aux travaux et de faire les démarches pour l'obtention d'une subvention.

5) ECOLE SORTIE PEDAGOGIQUE DANS LA MANCHE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande d'aide financière de Madame la Directrice pour un séjour d'une semaine au Mont Saint Michel pour une classe de GS/CP (21 enfants).

Monsieur le Maire propose de verser **une aide financière de 1000 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

- **Vote pour : 11**
- **Abstention : 2**

6) INDEMNITE DE CONSEIL AU COMPTABLE DU TRESOR

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les arrêtés interministériels des 16 décembre 1983 et 12 juillet 1990, instituent au profit des receveurs municipaux une indemnité de conseil pour les prestations qu'ils effectuent pour le compte de la commune en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** d'allouer à Monsieur DUHAMEL, Receveur Municipal, la somme de 344,18 € (montant net) pour l'indemnité versée au titre de l'année 2008.

7) DEMANDE DE RETRAIT DE LA COMMUNE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE MUSIQUE DU VEXIN ET DU VAL D'OISE (SIMVVO)

Le Président du SIMVVO reprenant l'avis des membres du bureau, « *trouve préjudiciable pour le SIMVVO qu'une commune puisse quitter le Syndicat, à sa guise, sous prétexte qu'elle n'a plus d'élève fréquentant le Conservatoire* ».

L'acceptation d'un départ de la commune de Grisy-les-Plâtres est mise au vote :

Abstention :	4
Pour autoriser le départ de Grisy :	11
Contre le départ de Grisy :	12

Le départ du SIMVVO de Grisy-les-Plâtres est refusé à la majorité.

La commune maintient le retrait et charge Monsieur le Maire de faire, de nouveau, un courrier auprès du SIMVVO

8) PLAN D' ACTIONS 2008-2014

A) VENTE DES TERRAINS MUNICIPAUX

Il est prévu de vendre 5 terrains de 800 m2 situés rue des Maurois.

Leur vente est confiée à l'agence ARNAULT « Grisy Immobilier ». Un rendez-vous, pris avec l'architecte des bâtiments de France, permettra de l'informer du projet d'urbanisation et de recueillir son avis sur l'implantation et la construction des futures maisons dans le respect du PLU du village.

Pour mémoire, la vente de ces terrains est le moyen choisi par la majorité du Conseil Municipal pour financer la grande majorité des actions prévues au plan d'actions pour les plus onéreuses d'entre elles.

B) RESTRUCTURER LA ZONE SPORTIVE DU VILLAGE

Deux aménageurs de terrains d'activités sportives et de loisirs ont été sollicités pour donner un devis estimatif sur les coûts du projet d'implantation : d'un terrain de tennis, d'un terrain multisports (handball, basket, volley-ball, piste d'athlétisme pour les scolaires de l'école du village, demandé par Mme la Directrice de l'école), d'une aire de jeux pour les très jeunes enfants (3 à 6 ans), d'un terrain de boules, d'une aire de pique-nique. Les terrains de sports et de jeux seraient clôturés.

C) EMBELLIR LE VILLAGE

Le projet consiste à conduire une action municipale pérenne et à solliciter les habitants du village sur leur propre investissement potentiel dans la démarche d'embellissement de notre cadre de vie quotidien.

L'action municipale comprend dans sa première étape :

- le fleurissement des entrées et sorties du village, des places du Soleil Levant et de la Mairie, des abords de l'école, du rond-point de la rue du Général de Gaulle,
- l'action des habitants du village consisterait à fleurir les abords de leurs maisons avec plantes annuelles, moyennant des actions promotionnelles et de sensibilisation à mettre en œuvre par l'équipe du projet,
- les deux entreprises du village : « le Jardin de Campagne » et la « CERDP » et le Parc Naturel Régional du Vexin Français sont actuellement consultés sur ces projets.

L'embellissement du village se complètera par l'implantation d'un abribus sur la place du Soleil Levant, en collaboration avec le PNR (budget à prévoir 10 000 à 15 000 €) subventionné par le PNR à 70 %.

D) RENOVER LES EQUIPEMENTS DE L'ATELIER DES CANTONNIERS

Un inventaire du matériel existant a été réalisé, il reste à fixer la liste des outillages à acheter.

Un projet d'aménagement et d'agrandissement de l'atelier et un chiffrage de ce projet sont en cours de rédaction.

E) CONSTRUIRE UN PREAU DANS L'ECOLE

Une concertation avec Mme la Directrice de l'école a permis de formaliser les attentes de l'équipe pédagogique sur les objectifs d'utilisation de l'équipement : abriter les enfants en cas d'intempérie, mener des exercices de motricité avec eux, ranger les équipements des activités sportives.

Un premier contact a été demandé à un architecte pour définir et chiffrer le projet.

F) AMELIORER LA SECURITE ROUTIERE DANS LE VILLAGE

Un plan d'aménagement (rond-point à l'entrée Nord du village), plates-formes de ralentissement et ralentisseurs de la vitesse des automobilistes dans les rues du Vexin et de Berval, poses de panneaux « stop » a été présenté aux membres du conseil municipal qui l'ont approuvé.

Par la suite, ce plan a été présenté à M. PONTOUX, Directeur de la gestion du domaine routier du Val d'Oise et transmis pour sa mise en œuvre planifiée, pour tout ou partie à M. CARLUCCI de la Direction Départementale de l'Équipement à Marines.

Un rendez-vous de travail entre l'équipe du projet et M. CARLUCCI est prévu en Mars.

G) MODERNISER LE JOURNAL << INFOS GRISY >> ET CREER UN SITE INTERNET DU VILLAGE

Le site Internet du village a été mis en ligne le 26 Janvier 2009.

La prochaine diffusion du journal << Infos Grisy >> aura lieu en Mars. Le journal sera publié en couleur. Sa maquette s'inspirera de la charte graphique du site Internet du village.

Quatre parutions sont prévues pour l'année : pour l'une d'entre elles, 4 pages sur les informations institutionnelles et pérennes du village, pour les 3 autres, un recto-verso sur les activités du village, à conserver dans les 4 pages précitées.

H) REVOIR LES JOURS ET LES HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Une consultation du personnel municipal et des élus concernés a été faite pour définir les organisations possibles. Par ailleurs, une enquête permettant de connaître les attentes des villageois à ce sujet est en cours de préparation.

I) CREER UN COLUMBARIUM, UN JARDIN DU SOUVENIR, UN OSSUAIRE

Deux fournisseurs sont en cours de consultation sur les différents aménagements à venir. Il sera implanté cinq à six réceptacles d'urnes funéraires sur le nouveau cimetière.

La première opération d'aménagement du cimetière se complétera de la mise en place du jardin du souvenir.

J) IMPLANTER UNE MAISON DE RETRAITE

Le projet consiste à implanter une maison de retraite sur le terrain de football du village, attenant au bois du moulin.

Un premier contact oral, d'un investisseur spécialisé << le groupe Vendôme >>, a été réalisé pour vérifier son intérêt éventuel.

- les coûts d'investissements pour la construction et l'équipement de l'établissement sont à sa charge,
- l'idée de mettre les services non médicaux de la Maison de Retraite à la disposition des habitants du village, comme par exemple : les services de coiffure, de restauration, de portage des repas à domicile, de pressing, de pédicure ... est un enrichissement du projet séduisant.
- l'ouverture de la Maison de Retraite aux habitants des villages voisins est incontournable pour obtenir les adhésions de la DDASS et du Conseil Général du Val d'Oise au projet

Le budget de fonctionnement de l'établissement se répartit comme suit :

- les couts liés à l'hébergement sont à la charge de l'investisseur,
- les couts des soins médicaux et de ceux liés à la dépendance éventuelle des résidents sont à la charge de la DDASS et du Conseil Général du Val d'Oise (couts prévisibles : entre 500.000 € et 1.000.000 €).

Un dossier sera transmis, en mars prochain, au groupe « Vendôme » pour qu'il puisse réaliser ses études de faisabilité technique et médico-sociale. A l'issue de ces études et des contacts pris avec les Maires des communes avoisinantes, le projet sera présenté au comité régional compétent en ce domaine.

Si l'avis de ce comité est favorable, un arrêté d'autorisation de la création de la Maison de Retraite sera pris, les financeurs auront alors 3 ans pour rassembler leurs capitaux et réaliser le projet.

K) CREER UNE SALLE POLYVALENTE

Le projet d'implanter une salle polyvalente à proximité de la mairie actuelle n'a pas encore fait l'objet d'études particulières.

Mme Catherine Carpentier a fait part au Conseil Municipal que celui-ci en majorité a décidé de ne pas donner suite au projet de salle polyvalente à l'école. En conséquence, puisque le projet n'est pas retenu, Catherine Carpentier tient à préciser qu'elle renonce à porter le dossier de subvention au Conseil Général.

L) RENOVER LE CREPI, LES PEINTURES, LE LOGEMENT DE LA MAIRIE ACTUELLE

Cette action sera menée simultanément avec la construction de la salle polyvalente.

QUESTIONS DIVERSES :

Faire l'achat de poubelles suspendues, à installer, à divers endroits dans la commune.

La chaudière de l'école a été remplacée suite à un incident irréparable.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.